



Licenciment pour inaptitude suite a un accident du travail

Par **stef76000**, le **06/08/2015 à 20:58**

bonsoir qui pourrait me renseigner sur le calcul des indemnités pour inaptitude a mon travail suite a un accident donc mon employeur et en faute inexcusable, il as refusé la proposition d un aménagement de poste .tout en sachant que j étais déjà reconnu travailleur handicapé dans l entreprise .je suis depuis 15 ans dans la société a un salaire au smic je vous remercie d avance stephane

Par **P.M.**, le **06/08/2015 à 23:04**

Bonjour,
L'indemnité légale de licenciement est doublée et devient de 2/5° de mois de salaire brut par année d'ancienneté + 4/15° à partir de la 10° année mais celle prévue à la Convention Collective applicable, même si elle n'est pas doublée vraisemblablement peut être plus favorable...